

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

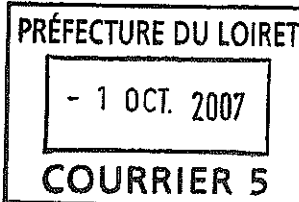
Nombre de Conseillers		L'an deux mille sept
En exercice	: 19	le vingt sept septembre à vingt heures trente
Présents	: 17	le Conseil Municipal de la Commune de DONNERY dûment
Votants	: 18	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous
		La Présidence de Madame GRATAROLI, Maire,
		Secrétaire de séance : Monsieur Philippe Foucault

N° 07.09.008

DATE DE LA CONVOCATION : 21 septembre 2007

PRESENTS : Mesdames Charles – Hilpert – Barbara – Juranville – Chaumette – Beaufreton et Chevallier
Messieurs Dabadie – Foucault – Beulin - Noget – Chaufton – Leroux – Joliveau – Lecointe et Blanluet

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Valter donnant pouvoir à Monsieur Leroux
Monsieur Gallot



OBJET :

DECLARATION PREALABLE DE CLOTURE ET DE PERMIS DE DEMOLIR SOU MIS A INSTRUCTION

Jean-Jacques DABADIE Adjoint au Maire informe l'Assemblée,

- ▲ qu'en application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et de son décret d'application n° 2007-18 du 5 janvier 2007,
- ▲ qu'en application de l'article R 421-2 du Code de l'Urbanisme applicable à compter du 01.10.07, et afin de rendre obligatoire la procédure de déclaration préalable pour la réalisation des clôtures sur son territoire,

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- ▲ d'instaurer à compter du 1^{er} octobre 2007, la procédure de déclaration préalable sur tout le territoire de la commune pour la réalisation de clôtures,
- ▲ de maintenir à compter du 1^{er} octobre 2007, la procédure de demande de permis de démolir pour tout édifice sur le territoire de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
DONNERY le, 28 septembre 2007

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le

Publié ou notifié le : 04/10/07

